

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N° CS1314

présenté par
M. Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 18

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« cette option »

les mots :

« l'option prévue au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.